

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 21 mars 2026

## Délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Pouvoir : 1

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

17 mars 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt et un mars à dix heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les membres du conseil municipal ont poursuivi la réunion du conseil municipal sous la direction d'Aymeric GIRARDON, élu Maire au cours de la séance.

Étaient présents : Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Jérôme JEANPIERRE, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Vincent PEYRE, Magali PICARD et Sophie VERCHERE.

Excusé : Alain BENISTY (pouvoir donné à Jean-Pierre BLANCHARD)

### **2026-15 Délibération relative aux indemnités des élus**

**Rapporteur** : Aymeric GIRARDON

A la suite de l'élection du Maire et de ses adjoints, le conseil municipal doit délibérer sur le montant des indemnités des élus.

Monsieur le Maire propose de fixer le nouveau tableau des indemnités comme ci-dessous :

	Noms des élus au 21/03/2026	Taux pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant mensuel brut à titre indicatif au 21/03/2026
Maire	Aymeric GIRARDON	48,20 %	1 981,25 €
1er adjoint	Jean-Pierre BLANCHARD	19,47 %	800,32 €
2ème adjointe	Isabelle BONNET	17,03 %	700,02 €
3ème adjoint	Alain BENISTY	14,60 %	600,14 €
4ème adjointe	Caroline MIRANDA	12,17 %	500,25 €
5ème adjoint	Raphaël DELOIN	12,17 %	500,25 €

	Noms des élus au 21/03/2026	Taux pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant mensuel brut à titre indicatif au 21/03/2026
Conseillère déléguée	Delphine CHARVIEUX	9,74 %	400,37 €
Conseillère déléguée	Evelyne GIRARDON	9,74 %	400,37 €
Conseiller délégué	Léo MOLINIE	9,74 %	400,37 €
Conseillère déléguée	Magali PICARD	9,74 %	400,37 €
Sous-total de l'enveloppe des adjoints et conseillers délégués			4 702,46 €
Montant de l'enveloppe globale			6 683,71 €

VU les articles L.2123-20 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales qui détaillent le montant des indemnités pouvant être allouées au Maire, à ses adjoints et conseillers délégués ;

CONSIDERANT que pour une commune de 2 427 habitants (population totale authentifiée avant le dernier renouvellement intégral du conseil municipal, soit avant les élections de mars 2026), le taux maximal en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55,70 % pour l'indemnité du Maire soit 2 289,56 € brut et ne peut dépasser 21,38 % pour l'indemnité d'un adjoint ou un conseiller délégué soit 878,83€ brut, soit une enveloppe globale maximal de 162,60 % ;

VU le montant maximal de l'enveloppe des indemnités des adjoints et des conseillers délégués fixé à 4 394,15 € ;

VU le montant de l'enveloppe globale des indemnités de l'ensemble des élus fixé à 6 683,71€ ;

CONSIDERANT que le montant total des indemnités versées aux adjoints et conseillers délégués peut dépasser le maximum prévu à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées à l'ensemble des élus ne soit pas dépassé ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **DE FIXER** les taux des indemnités des élus à compter du 21 mars 2026 tels que proposés dans le tableau ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget principal de la commune.

Le Maire  
Aymeric GIRARDON

La secrétaire de séance  
Sophie VERCHERE


